

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026

I-26-01	Procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025
I-26-02	La Poste - Agence postale Communale - Convention de partenariat - Gestion d'un point contact - Approbation
I-26-03	Maison d'Assistants Maternelles - Convention de mise à disposition d'un local municipal - Approbation
I-26-04	OGEC - Avenant à la convention entre la ville de Longwy et l'OGEC
I-26-05	Opération foncière - Acquisition d'un bien 25 cité Lafontaine - Parcelles cadastrées AV 744 et 745
I-26-06	Finances - VIVEST - Garantie d'emprunt - Construction de 21 logements rue de Metz et rue du Lavoir - Approbation
I-26-07	Finances - Budget primitif 2026 - Rapport d'Orientation Budgétaire



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025 -
APPROBATION

N° : I-26-01

Date de la convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° I-26-01 du 22 janvier
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

29 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le



ID : 054-215403239-20260122-DELIB_I_26_01-DE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à M. Christian ARIES, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc FOURNEL.

ETAIENT ABSENTS : Mme Lora REGGIORI, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le procès-verbal de la séance en date du 04 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le

29 JAN. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : LA POSTE- AGENCE POSTALE COMMUNALE - CONVENTION DE PARTENARIAT - GESTION D'UN POINT DE CONTACT - APPROBATION

N° : I-26-02

Date de la convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° I-26-02 du 22 janvier 2026 transmise au contrôle de légalité, le

29 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

S2LO

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

ID : 054-215403239-20260122-DELIB_I_26_02-DE

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à M. Christian ARIES, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc FOURNEL.

ETAIENT ABSENTS : Mme Lora REGGIORI, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Par le biais des « Agences postales communales », la poste offre des prestations postales courantes. La « Poste agence communale » devient l'un des points de contact du réseau de La Poste, suivi par un établissement de rattachement, au sein d'un territoire offrant toute la gamme de services de la Poste.

Une convention d'organisation d'une agence postale communale a été conclue en 2016, disposant des modalités d'organisation et de mise en place de l'agence postale de Gouraincourt.

La présente convention de partenariat établit les conditions dans lesquelles certains services de la Poste sont proposés en partenariat avec les communes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Le matériel et l'équipement nécessaires aux activités postales sont fournis et financés par la Poste.

La commune charge ses agents d'assurer les prestations postales décrites dans l'annexe 3 de la présente convention de partenariat.

En contrepartie des prestations fournies par la Poste « agence communale », la Poste s'engage à verser à la commune une indemnité compensatrice forfaitaire décrite à l'annexe 5. Cette dernière sera revalorisée chaque année, et versée mensuellement.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à l'organisation de l'agence postale communale de Gouraincourt,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le **29 JAN. 2026**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : MAISON D'ASSISTANTES
MATERNELLES – CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL
MUNICIPAL - APPROBATION**

N° : I-26-03

Date de la convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° I-26-03 du 22 janvier
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

29 JAN. 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le



ID : 054-215403239-20260122-DELIB_I_26_03-DE

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à M. Christian ARIES, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc FOURNEL.

ETAIENT ABSENTS : Mme Lora REGGIORI, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

La ville de Longwy met à disposition de l'association Les P'tits Z'oiseaux, constituée en Maison d'assistants maternels, une maison située au 38 rue de Boismont, parcelles cadastrées 000BC0035 000BC0259 000BC0261, pour exercer ses activités et recevoir parents et enfants.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame Aurélie NAILI, 1^{ère} adjointe,

Considérant la préoccupation de la Ville de Longwy d'offrir aux assistants maternels un lieu d'accueil, et de garantir le meilleur cadre de développement à l'association Les P'tits Z'oiseaux dans le cadre de ses missions d'intérêt général, au service des longoviciennes et longoviciens,

Vu la convention de mise à disposition annexée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** la mise à disposition du 38 rue de Boismont au profit de l'association Les P'tits Z'oiseaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre la Ville de Longwy et l'association,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions y afférents.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

29 JAN. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : OGE - AVENANT A LA
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
LONGWY ET L'OGE**

N° : I-26-04

Date de la convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° I-26-04 du 22 janvier
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

29 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le



ID : 054-215403239-20260122-I_26_04-DE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à M. Christian ARIES, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc FOURNEL.

ETAIENT ABSENTS : Mme Lora REGGIORI, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

La Ville de Longwy est liée à l'Organisme de Gestion de l'École Notre-Dame par une convention relative à la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de cet établissement privé sous contrat d'association avec l'État. Cette convention a été approuvée par délibération du Conseil municipal de la Ville de Longwy n° VII-25-05 le 4 décembre 2025.

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation et aux règles rappelées par la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 publiée au Bulletin officiel n°11 du 15 mars 2012, cette participation prend la forme d'un forfait communal calculé sur la base du coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de la commune.

Le présent avenant a pour objet d'actualiser le montant de ce forfait communal afin de tenir compte de l'évolution des dépenses de fonctionnement supportées par la collectivité, tout en respectant le principe de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat. Il ne modifie pas les autres stipulations de la convention initiale.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Mme. Aurélie NAILI, Première adjointe au Maire, déléguée à la petite enfance, à l'enfance et aux affaires scolaires et périscolaires,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 442-5,

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 publiée au Bulletin officiel n°11 du 15 mars 2012,

Vu le contrat d'association conclu le 5 janvier 2005 entre l'État et l'École Notre-Dame,

Vu la convention liant la Ville de Longwy et l'Organisme de Gestion de l'École Notre-Dame par délibération du Conseil municipal de la Ville de Longwy n° VII-25-05 en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A la majorité des voix,
26 pour, 2 abstentions (Mme Martine ETIENNE, M. Marco AGOSTINI)**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention liant la Ville de Longwy à l'Organisme de Gestion de l'École Notre-Dame, qui fixe le montant du forfait communal à 570,82 euros par élève.

.../...

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice 2026.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

29 JAN. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : OPERATION FONCIERE -
ACQUISITION D'UN BIEN - 25 CITE
LAFONTAINE - PARCELLES CADAS-
TREES AV 744 ET 745**

N° : I-26-05

Date de la convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° I-26-05 du 22 janvier
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

29 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

S²LOW

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à M. Christian ARIES, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc FOURNEL.

ETAIENT ABSENTS : Mme Lora REGGIORI, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER, Mme Chantal CAULE.

La Ville de Longwy souhaite faire l'acquisition d'un terrain situé 25 cité Lafontaine, parcelles cadastrées AV 744 et AV 745, d'une contenance de 163m².

La propriété susvisée, située en zone UDe2 du PLU, est concernée par l'emplacement réservé n°1 inscrit au Plan Local d'Urbanisme de Longwy approuvé le 25/02/2014, dont l'objectif est la démolition des habitations concernées par le risque minier.

Ce terrain se situe dans ce périmètre. Aussi, il y a lieu d'acquérir ce bien.

L'acquisition sera effectuée pour un montant total de 2 500 euros suivant estimation de France Domaine.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, publié au Journal Officiel le 11 décembre 2016 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 30/07/2025, ci-annexée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ACQUIERT** les parcelles cadastrées AV 744 et 745, d'une contenance de 163 m², pour un montant total de 2 500 euros.
- **NOTE** que la rédaction de l'acte d'acquisition sera confiée à l'étude notariée déterminée par les parties,
- **PRECISE** que les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que toutes autres pièces afférentes au dossier.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

29 JAN. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : FINANCES – VIVEST –
GARANTIE D'EMPRUNT – CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS RUE DE METZ
ET RUE DU LAVOIR - APPROBATION**

N° : I-26-06

Date de la convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° I-26-06 du 22 janvier
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

29 JAN. 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le



ID : 054-215403239-20260122-DELIB_1_26_06-DE

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à M. Christian ARIES, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc FURNEL.

ETAIENT ABSENTS : Mme Lora REGGIORI, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

VIVEST SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE réalise la construction de 21 logements locatifs situés à Longwy Rue de Metz et Rue du Lavoir. Afin de finaliser la mise en place du prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, VIVEST sollicite la garantie de la mairie de Longwy à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 407 486 euros. Ce prêt est constitué de sept lignes du prêt, dont les caractéristiques sont présentes dans le contrat de Prêt n°181927 joint en annexe.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Christian ARIES, Conseiller municipal délégué aux Finances, au Budget et à la Commande Publique,

Vu l'avis de la commission municipale finances en date du 19 janvier 2026,

Vu le rapport établi,

Vu les articles L2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°181927 en annexe signé entre : VIVEST SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

**25 pour, 3 abstentions (M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, M. Serge LOUBEAU
ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI)**

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 407 486,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 181927 constitué de 7 Lignes du Prêt.
- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de la somme en principal de 1203743,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **S'ENGAGE** dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE**, pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **29 JAN. 2026**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF
2026 - RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

N° : I-26-07

Date de la convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° I-26-07 du 22 janvier
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

29 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

S²LOW

ID : 054-215403239-20260122-DELIB_I_26_07-DE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à M. Christian ARIES, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc FOURNEL.

ETAIENT ABSENTS : Mme Lora REGGIORI, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Selon la réglementation en vigueur et notamment l'article L 2313 du Code général des collectivités territoriales, complété par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation Territoriale de la République (NOTRe), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le document annexé donne lieu à un débat d'orientations budgétaires. Il évoque les données majeures qui influenceront sur les inscriptions ou l'équilibre du budget, tant au niveau national que local, mais aussi les projets en cours et ceux à venir.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. Christian ARIES, Conseiller municipal délégué aux Finances, au Budget et à la Commande Publique,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.2321-8,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République (A.T.R) et notamment l'article 11,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Le Conseil Municipal, après avoir débattu,

- **DÉCIDE** de prendre acte de la tenue du Débat sur le rapport d'Orientations Budgétaires de LONGWY pour l'exercice 2026 lors de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le 29 JAN. 2026**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN